

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Juin 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **57 796 099** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **825 823** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Juin 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 27 Juillet 2023

**Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

BILAN

Arrêté au 30/06/2023 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	44 695 427,005	56 103 676,797	42 546 965,116
	a- Obligations et valeurs assimilées		44 695 427,005	56 103 676,797	42 546 965,116
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	13 100 672,215	4 339 340,918	17 209 073,544
	a- Placements monétaires		9 395 142,945	0,000	10 199 431,027
	b- Disponibilités		3 705 529,270	4 339 340,918	7 009 642,517
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			57 796 099,220	60 443 017,715	59 756 038,660
<u>PASSIF</u>			<u>252 777,032</u>	<u>540 166,146</u>	<u>287 718,964</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	224 875,708	505 707,886	241 402,085
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	27 901,324	34 458,260	46 316,879
	Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>			<u>57 543 322,188</u>	<u>59 902 851,569</u>	<u>59 468 319,696</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	55 859 312,586	58 704 266,857	56 807 462,834
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>1 684 009,602</u>	<u>1 198 584,712</u>	<u>2 660 856,862</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		309,529	334,071	323,032
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		1 683 700,073	1 198 250,641	2 660 533,830
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			57 796 099,220	60 443 017,715	59 756 038,660

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.23 au 30.06.23	Période du 01.01.23 au 30.06.23	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>748 348,149</u>	<u>1 464 045,291</u>	<u>719 051,706</u>	<u>1 491 913,963</u>	<u>2 625 274,806</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		748 348,149	1 464 045,291	719 051,706	1 491 913,963	2 625 274,806
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>216 296,943</u>	<u>505 005,085</u>	<u>64 549,665</u>	<u>164 380,443</u>	<u>906 408,157</u>
Total des revenus des placements		<u>964 645,092</u>	<u>1 969 050,376</u>	<u>783 601,371</u>	<u>1 656 294,406</u>	<u>3 531 682,963</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.8	<u>-127 301,161</u>	<u>-258 116,480</u>	<u>-142 336,932</u>	<u>-297 447,892</u>	<u>-573 520,287</u>
Intérêts des mises en pensions	3.9	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 416,884</u>	<u>-2 416,884</u>
Revenu net des placements		<u>837 343,931</u>	<u>1 710 933,896</u>	<u>641 264,439</u>	<u>1 356 429,630</u>	<u>2 955 745,792</u>
CH 2 Autres charges	3.10	-21 200,897	-42 714,715	-22 326,087	-45 999,962	-89 839,510
Résultat d'exploitation		<u>816 143,034</u>	<u>1 668 219,181</u>	<u>618 938,352</u>	<u>1 310 429,668</u>	<u>2 865 906,282</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		28 931,416	15 480,892	-68 179,671	-112 179,027	-205 372,452
Sommes distribuables de la période		<u>845 074,450</u>	<u>1 683 700,073</u>	<u>550 758,681</u>	<u>1 198 250,641</u>	<u>2 660 533,830</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-28 931,416	-15 480,892	68 179,671	112 179,027	205 372,452
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 679,852	19 253,332	23 927,670	33 104,970	65 155,828
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	13 404,500
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat net de la période		<u>825 822,886</u>	<u>1 687 472,513</u>	<u>642 866,022</u>	<u>1 343 534,638</u>	<u>2 944 466,610</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.23 au 30.06.23	Période du 01.01.23 au 30.06.23	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>825 822,886</u>	<u>1 687 472,513</u>	<u>642 866,022</u>	<u>1 343 534,638</u>	<u>2 944 466,610</u>
a- Résultat d'exploitation	816 143,034	1 668 219,181	618 938,352	1 310 429,668	2 865 906,282
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre:	9 679,852	19 253,332	23 927,670	33 104,970	65 155,828
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	13 404,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-2 494 484,160</u>	<u>-2 494 484,160</u>	<u>-2 432 627,103</u>	<u>-2 432 627,103</u>	<u>-2 432 627,103</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>802 812,426</u>	<u>-1 117 985,861</u>	<u>-4 082 098,910</u>	<u>-10 876 721,446</u>	<u>-12 912 185,291</u>
a- Souscriptions	7 884 017,758	15 850 180,122	12 004 856,701	28 304 203,110	54 137 114,060
- Capital	7 711 900,000	15 323 900,000	11 778 500,000	27 506 600,000	52 671 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-44 817,340	-90 561,867	-83 541,556	-198 694,575	-360 456,878
- Régularisation des sommes distribuables	216 935,098	616 841,989	309 898,257	996 297,685	1 825 770,938
b- Rachats	7 081 205,332	16 968 165,983	16 086 955,611	39 180 924,556	67 049 299,351
- Capital	6 852 400,000	16 297 400,000	15 728 500,000	37 993 100,000	65 112 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-39 925,276	-96 658,287	-111 241,283	-273 964,157	-447 267,079
- Régularisation des sommes distribuables	268 730,608	767 424,270	469 696,894	1 461 788,713	2 384 466,430
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-865 848,848</u>	<u>-1 924 997,508</u>	<u>-5 871 859,991</u>	<u>-11 965 813,911</u>	<u>-12 400 345,784</u>
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	58 409 171,036	59 468 319,696	65 774 711,560	71 868 665,480	71 868 665,480
b- En fin de période	57 543 322,188	57 543 322,188	59 902 851,569	59 902 851,569	59 468 319,696
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	553 215	571 545	630 583	695 948	695 948
b- En fin de période	561 810	561 810	591 083	591 083	571 545
VALEUR LIQUIDATIVE	102,424	102,424	101,344	101,344	104,048
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,69%	5,88%	4,00%	4,06%	4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2023

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2023 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
BTA	(1)	11 158 425,364	44 379 029,118	11 161 556,688
Obligations émises par l'Etat	(2)	22 256 299,552	5 355 000,000	21 451 903,561
Obligations des Sociétés	(3)	11 280 702,089	6 369 647,679	9 933 504,867
Total		44 695 427,005	56 103 676,797	42 546 965,116

(1) Bons de trésor assimilable :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif
BTA			10 605 200,000	11 158 425,364	19,31%
TN0008000366	BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 038 576,039	8,72%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200,000	984 809,500	1,70%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 135 039,825	8,88%

(2) Obligations émises par l'Etat :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat			21 000 000,000	22 256 299,552	38,51%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000,000	3 144 110,466	5,44%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000,000	3 142 027,398	5,44%
TN4A4WPDZOC	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000,000	5 302 991,781	9,18%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000,000	5 312 169,907	9,19%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 338 000,000	2,32%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	4 017 000,000	6,95%

(3) Obligations des Sociétés :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif
Obligations des Sociétés			10 880 026,000	11 280 702,089	19,52%
TN0003400348	AMENBANK ES2009	30 000	398 700,000	411 749,396	0,71%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	500 000,000	503 136,612	0,87%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18 000	359 280,000	379 246,938	0,66%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000,000	1 056 328,767	1,83%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	1 301 000,000	1 339 024,844	2,32%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	300 000,000	318 542,466	0,55%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	300 000,000	318 988,968	0,55%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	300 000,000	314 557,808	0,54%
TN0001900844	BH 2009CATB	50 000	765 000,000	781 173,567	1,35%

TN0003100674	BNASUB09	23 300	154 246,000	155 793,517	0,27%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	390 000,000	410 839,890	0,71%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	1 000 000,000	1 022 557,377	1,77%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	600 000,000	620 623,562	1,07%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	246 000,000	250 016,118	0,43%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	1 000 000,000	1 055 452,054	1,83%
TN000390023	UIB2009-1 CAT B	20 000	265 800,000	276 982,534	0,48%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	2 000 000,000	2 065 687,671	3,57%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.23 au 30.06.23	Période du 01.01.23 au 30.06.23	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- Intérêts	612 320,312	1 193 485,947	186 716,027	376 960,202	1 074 244,333
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts	136 027,837	270 559,344	532 335,679	1 114 953,761	1 551 030,473
TOTAL	748 348,149	1 464 045,291	719 051,706	1 491 913,963	2 625 274,806

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2023 à **13 100 672,215** DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	9 395 142,945	0,000	10 199 431,027	16,26%
Disponibilités	(2)	3 705 529,270	4 339 340,918	7 009 642,517	6,41%
Total		13 100 672,215	4 339 340,918	17 209 073,544	22,67%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Code	Emetteur	Taux de Rémunération	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif
TNUMO1HD2KR4	BTK	10,20%	190J	28/04/2023	2 397 833,307	2 425 792,785	4,20%
TNNTOOYBX8E6	BTK	10,20%	180J	17/04/2023	1 441 769,743	1 461 815,013	2,53%
Total placement certificats de dépôt					3 839 603,050	3 887 607,798	6,73%

b- Pensions livrées :

Ligne	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2023	% de l'Actif
PL BIAT	11J	29/06/2023	4 000 662,118	4 001 660,038	6,92%
PL A.BANK	20J	14/06/2023	1 499 813,792	1 505 875,109	2,61%
Total pensions livrées			5 500 475,910	5 507 535,147	9,53%

Disponibilités :

Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts courus/DAV (POT)	13 770,750	32 221,931	106 675,128
Avoirs en banque	3 691 758,520	4 307 118,987	6 469 207,389
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	433 760,000
Total	3 705 529,270	4 339 340,918	7 009 642,517

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.23 au 30.06.23	Période du 01.01.23 au 30.06.23	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Intérêts des certificats de dépôt	55 990,512	123 212,593	25 226,614	85 514,737	344 843,456
Intérêts sur les avoirs bancaires	20 278,230	82 516,318	39 323,051	78 865,706	278 894,739
Intérêts pension livrée	140 028,201	299 276,174	0,000	0,000	282 669,962
TOTAL	216 296,943	505 005,085	64 549,665	164 380,443	906 408,157

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>224 875,708</u>	<u>505 707,886</u>	<u>241 402,085</u>
	Frais de gestionnaire	28 996,380	32 421,191	31 363,542
	Frais de dépositaire	28 678,812	70 325,077	30 674,716
	Frais des distributeurs	167 200,516	402 961,618	179 363,827

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>27 901,324</u>	<u>34 458,260</u>	<u>46 316,879</u>
	Etat, retenue à la source	10 379,209	13 980,205	22 276,124
	Redevance CMF	4 716,922	4 940,648	5 071,249
	Charges à payer sur l'exercice encours	12 805,193	15 537,407	18 969,506

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	57 154 500
* Nombre de titres	571 545
* Nombre d'actionnaires	950
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	15 323 900
* Nombre de titres émis	153 239
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	16 297 400
* Nombre de titres rachetés	162 974
<u>Capital au 30/06/2023</u>	
* Montant en nominal	56 181 000
* Nombre de titres	561 810
* Nombre d'actionnaires	966

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 s'élève -1 924 997,508 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/06/2023 est de 561 810 contre 571 545 au 31/12/2022.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2022</u>	<u>56 807 462,834</u>	<u>56 807 462,834</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>15 323 900,000</u>	<u>15 323 900,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-16 297 400,000</u>	<u>-16 297 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>25 349,752</u>	<u>1 709 359,354</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	19 253,332	19 253,332
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	6 096,420	6 096,420
- Sommes distribuables	0,000	1 684 009,602
<u>Montant fin de période au 30/06/2023</u>	<u>55 859 312,586</u>	<u>57 543 322,188</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2023 s'élèvent à 1 684 009,602 DT contre 2 660 856,862 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Somme distribuables des exercices antérieurs	309,529	334,071	323,032
Résultat d'exploitation	1 668 219,181	1 310 429,668	2 865 906,282
Régularisation du résultat d'exploitation	15 480,892	-112 179,027	-205 372,452
Total	1 684 009,602	1 198 584,712	2 660 856,862

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculés conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.04.23 au 30.06.23	Période du 01.01.23 au 30.06.23	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
CH 1 Charges de gestion des placements	127 301,161	258 116,480	142 336,932	297 447,892	573 520,287
Rémunération du gestionnaire	28 996,379	58 793,207	32 421,191	67 752,021	130 635,180
Rémunération du dépositaire	14 144,575	28 679,613	15 815,219	33 049,774	63 724,490
Rémunération des distributeurs	84 160,207	170 643,660	94 100,522	196 646,097	379 160,617

3.9 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de nul au 30/06/2023 pour la période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 contre un solde de 2 416,884 Dinars pour la même période de l'exercice 2022 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.04.23 au 30.06.23	Période du 01.01.23 au 30.06.23	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
CH 2 Autres charges	21 200,897	42 714,715	22 326,087	45 999,962	89 839,510
Redevance CMF	14 144,575	28 679,613	15 815,219	33 049,774	63 724,490
Abonnement des charges budgétisées	7 056,322	14 035,102	6 510,868	12 950,188	26 115,020

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.23 au 30.06.23	Période du 01.01.23 au 30.06.23	Période du 01.04.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 30.06.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Abonnement des charges budgétisées	7 056,322	14 035,102	6 510,868	12 950,188	26 115,020
Taxes	1 799,110	3 578,450	1 940,435	3 859,546	7 783,062
Frais bancaires	38,715	77,004	33,914	67,456	136,030
Publication BO CMF	350,387	696,924	350,387	696,924	1 405,400
Honoraires CAC	1 780,608	3 541,649	1 690,655	3 362,732	6 781,200
Frais AGO et publications	1 092,981	2 173,951	999,586	1 988,187	4 009,328
Jetons de Présence	1 994,520	3 967,123	1 495,890	2 975,342	6 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.